

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq avril, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni visio, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du .

DÉCISION N° DB2024_027 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CESSION DE TERRAIN À LIGERVAL - PARCELLE BH N°533

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 25 avril 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Considérant que la société Bâtimentage souhaite acquérir une parcelle appartenant à la Communauté de Communes Le Grand Charolais, cadastrée section BH n°533 et située à Ligerval, 71160 DIGOIN, pour y installer un nouveau dépôt,

Considérant l'avis du domaine sur la valeur vénale de ladite parcelle, en date du 29 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Exécutif du 25 avril 2024,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

**A la majorité par 11 pour,
1 abstention(s),**

DÉCIDE

Article 1 : De céder la parcelle cadastrée section BH n°533 située à La Brosse à Ligerval, 71160 DIGOIN à la société Bâtimentage (SIREN 418 377 933) dont le siège social est situé 422 rue de la gare, 71740 SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF, pour un montant de 76 000 € HT, conformément à l'avis des domaines, hors frais d'achat immobilier à la charge de l'acquéreur.

Article 2: De préciser que la SELARL Loïc DUBOIS (Digoin) est chargée de l'élaboration et de l'authentification de l'acte de vente de ladite parcelle.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Prénom nom
Membres présents à la séance : 12	Votants : 12

Membres présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, David BÊME, Daniel BÉRAUD, Patrick BOUILLON, Philippe DUMOUX, Daniel MELIN, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, André ACCARY, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Jacky COMTE, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON

Membres s'étant abstenus :

Marie-France MAUNY

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 25 avril 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais